

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MISTRAL**

Date de révision: 29.01.2018

Code du produit: 70106\_CLP

Page 1 de 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

MISTRAL

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Pour le nettoyage  
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**Utilisations déconseillées**

Aucune information disponible.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société:	DR.SCHNELL GmbH & Co. KGaA	
Rue:	Taunusstraße 19	
Lieu:	D-80807 München	
Téléphone:	+49/89/350608-0	Téléfax: +49/89/350608-47
e-mail:	info@dr-schnell.de	
Interlocuteur:	Josef Feuerstein	Téléphone: +49/89/350608-46
e-mail:	sdb@dr-schnell.de	
Internet:	www.dr-schnell.de	
Service responsable:	Labor	

**Fournisseur**

Société:	DR.SCHNELL AG c/o Treuhandbüro Werner Eicher
	Verwaltungs- und Treuhand AG
Rue:	Wülflingerstrasse 271
Lieu:	CH-8408 Winterthur
Téléphone:	0041 44 651 10 43
e-mail:	info@dr-schnell.ch
e-mail (Interlocuteur):	info@dr-schnell.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** STIZ-Tox-Zentrum, CH-8030 Zürich  
24h-Notrufnummer: 145 (vom Ausland aus: +41 44 251 51 51)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3. Autres dangers**

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MISTRAL**

Date de révision: 29.01.2018

Code du produit: 70106\_CLP

Page 2 de 9

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64-17-5	Éthanol			10 - < 15 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
5131-66-8	3-butoxy-2-propanol			1 - < 5 %
	225-878-4		01-2119475527-28	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents  
 < 5 % agents de surface amphotères, agents de surface non ioniques  
 parfums  
 Citral, Hexyl Cinnamal, Limonène

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

**Après inhalation**

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Veiller à un apport d'air frais.

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Rincer abondamment avec de l'eau.

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

Joindre la fiche de données de sécurité.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Le cas échéant les symptômes et effets retardés sont indiqués dans la section 11 ou avec les voies d'administration dans la section 4.1

Les symptômes suivants peuvent se manifester:

Irritation des yeux

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MISTRAL**

Date de révision: 29.01.2018

Code du produit: 70106\_CLP

Page 3 de 9

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Jet d'eau en aspersion.  
mousse résistante à l'alcool.  
Extincteur à sec.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux  
Oxydes de carbone  
Gaz toxiques  
Mélange air/vapeur inflammable

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Le cas échéant Combinaison complète de protection.  
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.  
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.  
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.  
Le cas échéant Attention au risque de dérapage

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).  
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.  
Dilution possible avec de l'eau.  
Rincer les résidus avec beaucoup d'eau

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir section 13, ainsi que l'équipement de protection section 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Outre les données comprises dans le présent paragraphe, vous trouverez d'autres données pertinentes aux paragraphes 8 et 6.1.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MISTRAL**

Date de révision: 29.01.2018

Code du produit: 70106\_CLP

Page 4 de 9

**Information supplémentaire**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.  
 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
 Éviter tout contact avec les yeux et la peau.  
 Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.  
 Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.  
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.  
 Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. /  
 Protéger des radiations solaires directes.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	
		1000	1920		VLE courte durée	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.  
 Pour ce faire, procéder par une aspiration locale ou une extraction générale.  
 En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE): Utiliser une protection respiratoire adéquate  
 N'est valable uniquement lorsqu'une valeur de limite d'exposition est spécifiée.

**Mesures d'hygiène**

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.  
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**Protection des yeux/du visage**

Recommandation: Lunettes de protection hermétiques. (EN 166).

**Protection des mains**

Gants de protection résistant aux solvants (EN 374).  
 Gants de protection en nitrile (EN 374)  
 Crème de protection des mains recommandée

Aucun test n'a été réalisé.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues)

**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE):

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MISTRAL**

Date de révision: 29.01.2018

Code du produit: 70106\_CLP

Page 5 de 9

Filtre A (EN 14387), couleur distinctive marron

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune
Odeur:	Citron

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur:	7,4
------------	-----

**Modification d'état**

Point de fusion:	non déterminé
------------------	---------------

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 90 °C
--	---------

Point d'éclair:	36 °C	DIN 51755
-----------------	-------	-----------

Combustion entretenue:	Pas de combustion auto-entretenue	
------------------------	-----------------------------------	--

**Inflammabilité**

solide:	non déterminé
---------	---------------

gaz:	non déterminé
------	---------------

**Dangers d'explosion**

non déterminé

Limite inférieure d'explosivité:	3,5 vol. %	Ethanol.
----------------------------------	------------	----------

Limite supérieure d'explosivité:	15 vol. %	Ethanol.
----------------------------------	-----------	----------

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:	non déterminé
---------	---------------

gaz:	non déterminé
------	---------------

**Propriétés comburantes**

non déterminé

Pression de vapeur:	non déterminé
---------------------	---------------

Pression de vapeur:	non déterminé
---------------------	---------------

Densité:	0,981 g/cm <sup>3</sup>
----------	-------------------------

Densité apparente:	non déterminé
--------------------	---------------

Hydrosolubilité:	facilement soluble.
------------------	---------------------

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage:	non déterminé
-------------------------	---------------

Viscosité dynamique:	non déterminé
----------------------	---------------

Viscosité cinématique:	non déterminé
------------------------	---------------

Taux d'évaporation:	non déterminé
---------------------	---------------

Teneur en solvant:	non déterminé
--------------------	---------------

**9.2. Autres informations**

Miscibilité: non déterminé

Solubilité dans les corps gras (g/l): non déterminé

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MISTRAL**

Date de révision: 29.01.2018

Code du produit: 70106\_CLP

Page 6 de 9

Conductivité: non déterminé  
 Tension de surface: non déterminé  
 Teneur en solvant (%): non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Rien à attendre.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Cf. également section 7.  
 Échauffement, flammes libres, sources d'inflammation  
 Chargement électrostatique

**10.5. Matières incompatibles**

Éviter tout contact avec des oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Cf. également section 6.2.  
 Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur effets sanitaires (classification).

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	Éthanol				
	par voie orale	DL50 mg/kg	10410	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	117-125	Rat	

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## MISTRAL

Date de révision: 29.01.2018

Code du produit: 70106\_CLP

Page 7 de 9

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur impacts environnementaux (classification).

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	Éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	13000	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	275 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	12340	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Daphnia magna

**12.2. Persistance et dégradabilité**

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	Éthanol	-0,35

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Exemple d'incinérateur adapté.

Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

**Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)**

200130 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)**

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MISTRAL**

Date de révision: 29.01.2018

Code du produit: 70106\_CLP

Page 8 de 9

**L'élimination des emballages contaminés**

Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives.  
 Eliminer via "Duales System".

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	non applicable
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	non applicable

**Transport fluvial (ADN)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	non applicable
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	non applicable

**Transport maritime (IMDG)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	non applicable

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	non applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non
---------------------------------	-----

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Sauf en cas d'indication contraire les mesures générales pour un transport sécurisé sont à respecter.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): <30%

**Information supplémentaire**

Classement et identification voir paragraphe 2.



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MISTRAL**

Date de révision: 29.01.2018

Code du produit: 70106\_CLP

Page 9 de 9

Respecter l'ordonnance sur les produits chimiques.  
Respecter l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques.  
Respecter l'ordonnance sur la protection de l'air.

**Prescriptions nationales****15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Sections modifiées: 1, 2, 3, 16

**Abréviations et acronymes**

vPvB = very persistent very bioaccumulative

PBT = persistent bioaccumulative toxic

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*